



Huissier vexxxx dans le 37

Par **pajam**, le **28/08/2017 à 19:39**

bonjour, rnrnje me permets de vous demander un conseil. J'ai affaire à un huissier qui me semble un peu bizarre il s'agit de maitre vxxxx dans le 37. rnLa première fois j'ai cédé à son chantage et je lui verse une somme tous les mois. cependant, j'arrive pas à avoir un état ou un document qui indique ce que je lui verse tous les mois. alors je finis par me demander si c'est légal. rnrnlà rebelote, il m'envoie un courrier de menace de régler une autre dette sous 4 jours et j'adore le 'malgré nos nombreuses relances", c'est cool car c'est la première lettre pour cette nouvelle affaire. je reçois cette lettre vendredi. aujourd'hui je reçois un message sur mon tél, qu'il va venir saisir chez moi le..... à, les biens, la voiture et tout.... rnrnsauf que j'ai aucun document officiel du tribunal. en plus, le tribunal choisit un huissier de mon département et là on fait un plan d'épurement. je me suis renseignée. rnrnje précise que ce huissier vexxxx n'est pas dans mon département. rnrnQue puis-je faire ? comment le contrer car à vous lire, je pense que c'est une belle arnaque car aucun document officiel et en plus quand je rembourse j'ai aucun document qui le stipule. rnrnje pense que ce huissier travaille pour neuilly contentieux et il ne suit pas la réglementation.

Par **Lag0**, le **29/08/2017 à 06:53**

Bonjour,rnCette huissier agit en fait en tant qu'officine de recouvrement, donc à l'amiable. Ce n'est pas illégal en soit, en revanche les menaces de saisies sont à la limite...

Par **chaber**, le **29/08/2017 à 08:17**

bonjourrrn[citation]La première fois j'ai cédé à son chantage et je lui verse une somme tous les mois. cependant, j'arrive pas à avoir un état ou un document qui indique ce que je lui verse tous les mois. alors je finis par me demander si c'est légal. [/citation]vous avez accepté un échéancier. Il ne vous reste plus qu'à l'honorer.rnrn[citation]là rebelote, il m'envoie un courrier de menace de régler une autre dette sous 4 jours et j'adore le 'malgré nos nombreuses relances", c'est cool car c'est la première lettre pour cette nouvelle affaire. je reçois cette lettre vendredi. aujourd'hui je reçois un message sur mon tél, qu'il va venir saisir chez moi le..... à, les biens, la voiture et tout....rnrnsauf que j'ai aucun document officiel du tribunal. en plus, le tribunal choisit un huissier de mon département et là on fait un plan d'épurement. je me suis renseignée.rnrnje précise que ce huissier vexxxx n'est pas dans mon département. [/citation]Hors de son département l'huissier n'a qu'un pouvoir d'intimidation de par son titre. Son courrier est en lettre simple?rnrnSi relances intempestives il faudra par LRAR lui demander le titre exécutoire mais sans prendre un engagement quelconque (verser 1€ ou demander un échéancier)

Par **pajam**, le **29/08/2017 à 17:50**

je n'ai aucun document officiel qui indique le montant que je verse chaque mois. la preuve du versement vient mon détail de carte qui précise le jour et le nom de ce huissier.rnrndonc rien m'indique qu'il réduit bien les mensualités ou qu'il a informé son client.rnrnOui son courrier est un simple courrier et les menaces de saisie un message laissé sur mon répondeur.

Par **chaber**, le **30/08/2017 à 07:35**

bonjourrrnpour le 1er crédit que vous remboursez à l'huissier vous n'avez d'autre choix que de poursuivre les règlements.rnrnSi ce courrier simple concerne votre second crédit vous le classez pour l'instant